
SESSION ANNUELLE 2018 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

OMC : la voie à suivre

Genève, 6-7 décembre 2018

*Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen
(Siège de l'OMC, Salle CR1)*

PC-WTO/2018/R.2
29 novembre 2018

L'OMC EN 2030 ?

Document de travail présenté par M. P. Rübiger (Parlement européen)

Le multilatéralisme est au cœur de la gouvernance du commerce mondial depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le système commercial multilatéral, d'abord dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), puis dans celui de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a réussi à intégrer les économies de nombreux pays, tempérant les velléités unilatéralistes en matière de commerce international.

Dans l'ensemble, **l'OMC rend la gouvernance du commerce mondial prévisible, transparente, applicable et uniforme**. Cette gouvernance est aussi un système juste, en ce sens que les voix de tous les Etats membres, fussent-ils petits et en développement, ont le même poids, étant donné que les décisions de l'OMC se prennent par consensus.

Toutefois, **le système de commerce multilatéral fondé sur des règles est confronté à la plus grave crise de son histoire**, qui menace à la fois sa fonction de négociation et son mécanisme de règlement des différends.

La crise pourrait continuer à s'aggraver dans les mois à venir si les menaces visant la prise de mesures unilatérales se multiplient et se concrétisent, alors que les nominations de nouveaux membres à l'organe d'appel sont toujours bloquées, ce qui peut mettre en danger l'ensemble du système de règlement des différends.

Dans les circonstances actuelles, l'OMC a besoin d'être modernisée pour pouvoir relever les défis auxquels est confronté le système commercial mondial et veiller à ce qu'il demeure incontournable, pertinent et efficace. Pour ce faire, il conviendra de revoir à la fois les **règles** et les **processus** de l'OMC, afin de faire en sorte que l'organisation réponde aux défis posés par les réalités commerciales du XXI^{ème} siècle. L'OMC doit être prête à affronter les défis de 2030.

Plusieurs propositions intéressantes ont été avancées à cet égard, notamment par le Canada et par l'Union européenne.

Rendre l'OMC plus pertinente et capable de s'adapter à un monde en évolution

A l'exception de l'Accord sur la facilitation des échanges et des subventions aux exportations agricoles, les négociations au sein de l'OMC sont au point mort depuis de nombreuses années. Cela est en partie dû au **manque de flexibilité** du système, ce qui entraîne parfois une frustration chez les membres partageant une même vision qui souhaitent faire progresser ensemble la réglementation au sein de l'OMC.

Les initiatives lancées à Buenos Aires au moyen de déclarations conjointes émises par d'importants groupes de membres qui se sont ainsi engagés à envisager des négociations dans des domaines spécifiques – comme les déclarations sur le commerce électronique, la réglementation intérieure dans le secteur des services ainsi que la facilitation des investissements –, constituent une avancée vers une plus grande flexibilité dans les négociations.

Ces processus plurilatéraux doivent être encouragés, mais le processus global doit rester ouvert à tous les membres de l'OMC.

Nous estimons également qu'il est grand temps que l'OMC s'implique davantage en faveur d'un commerce qui aide à atteindre les **Objectifs de développement durable**, au-delà des négociations sur les subventions à la pêche. Cette implication représente une contribution importante. Nous saluons les avancées réalisées dans le domaine du commerce et de l'égalité des sexes, et nous voulons garantir que ces efforts se poursuivront.

La lutte contre les **changements climatiques** est indispensable si nous voulons assurer notre survie. Presque tous les pays du monde ont signé l'Accord de Paris. Aujourd'hui, nous devons concrétiser ces engagements. Or, le commerce a un rôle important à jouer à cet égard. Dans ce contexte, nous regrettons que les négociations en vue d'aboutir à un accord sur les biens environnementaux aient été bloquées en 2016, car cet accord aurait très probablement élargi l'accès aux technologies vertes et contribué à la réalisation des engagements précités.

L'impasse dans laquelle se trouve la fonction de négociation de l'OMC peut également s'expliquer par la question du **développement et du traitement spécial et différencié**. Depuis la création de l'OMC, la croissance économique rapide des pays en développement a engendré de grandes différences en matière de développement économique. L'UE reconnaît que des règles particulières peuvent être nécessaires pour résoudre des problèmes de développement spécifiques, mais il serait justifié de procéder à un nouvel examen de la manière dont fonctionnent les flexibilités ménagées en matière de développement et la sélection de leurs bénéficiaires, afin de garantir une assistance appropriée et ciblée ainsi que des règles ambitieuses.

Les causes profondes de la crise actuelle ont également à voir avec les **lacunes du corpus réglementaire, qui entraînent des distorsions** – dont une grande partie est associée à l'adoption de politiques et de pratiques non fondées sur le marché par certaines grandes nations commerciales –, auxquelles l'OMC ne semble pas pouvoir remédier avec efficacité.

Renforcer l'efficacité de l'OMC

La **fonction de règlement des différends de l'OMC** est particulièrement menacée et il convient d'intervenir rapidement pour la préserver. Nous disposons désormais d'une proposition globale et soutenue par des acteurs clés à l'OMC afin de répondre aux inquiétudes soulevées par le membre de l'organisation qui bloque les nominations à l'organe d'appel, dans la mesure où ces inquiétudes sont pertinentes, tout en préservant et en continuant à renforcer les caractéristiques et les principes fondamentaux du système de règlement des différends de l'OMC.

La **transparence** est un élément essentiel à l'établissement d'un environnement stable et prévisible pour le commerce et pour les investissements ainsi qu'au respect des règles. Les exigences de notification sont toutefois peu respectées et le travail de surveillance des commissions régulières de l'OMC est sous-optimal. L'OMC doit œuvrer à :

- renforcer la transparence en incitant davantage les membres à se conformer aux exigences de notification et en remédiant au problème de non-conformité délibérée; et
- mieux recourir aux commissions régulières pour résoudre les problèmes commerciaux en donnant plus de pouvoir au Secrétariat de l'OMC.

J'aimerais insister sur ce dernier point. Le Secrétariat de l'OMC est très efficace, mais nous pensons qu'il doit être valorisé afin de pouvoir jouer un rôle plus actif.

Enfin, je pense qu'il est **temps de renforcer la dimension parlementaire de l'OMC**. Il convient de ne pas perdre de vue cet aspect dans le débat sur la modernisation de l'organisation. En fait, je pense que cet aspect est primordial si nous voulons rendre l'OMC plus efficace et capable de s'adapter à un monde en évolution.

Je veux espérer que, d'ici à 2030, le cadre institutionnel de l'OMC comprendra une assemblée parlementaire !

L'OMC et le multilatéralisme tiennent leurs promesses

A terme, nous savons que l'ouverture commerciale, associée à l'expansion du système commercial multilatéral, a permis une augmentation de la productivité, plus de concurrence, une baisse des prix et une meilleure qualité de la vie. Des mutations attribuables au commerce dans l'allocation des ressources de tous les secteurs et entreprises, ainsi que l'adoption de nouvelles technologies, ont apporté des gains de productivité.

Côté consommation, et cette avancée est trop souvent oubliée, le commerce ouvert a permis des choix plus étendus et une baisse des prix de nombreux biens et services, au bénéfice notamment des ménages à faible revenu qui consomment une part nettement plus élevée des biens et services commercialisables. On estime que le commerce a réduit de deux tiers le prix du panier de consommation du ménage type à faible revenu dans les pays à économie avancée.

Aussi, employons-nous avec la plus grande énergie à ce que ces avancées se perpétuent et à ce que l'OMC soit prête à affronter les défis de 2030 !